



PROJET DE PROCÈS-VERBAL
22^e réunion du Groupe de Travail 1 du CCLD
Stocks de Grands Migrateurs et ORGP de Thonidés

Mercredi 7 mars 2018. De 09:00 a 12:00 h
Hôtel NH Brussels EU Berlaymont – Boulevard de Charlemagne 11-19.
Rond-Point Schuman. Bruxelles, Belgique.

Président: Sr. Michel Goujon
Vice-présidente: Sr. Julio Morón

1. Bienvenue par Président.

Le Président du GT1, M. Michel Goujon, ouvre la réunion en remerciant les représentants du Comité et les membres de leur présence et de leur participation. Il demande ensuite aux participants d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Michel Dion, décédé récemment.

L'annexe I présente la liste de présence des membres et observateurs.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion GT1 - Bruxelles, 20 octobre 2017

Le procès-verbal de la réunion précédente du GT1 est adopté avec les modifications appropriées reçues de la part de Mme Gunilla Greig à la lumière de ses propres interventions.

3. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé sans commentaires ni propositions de points supplémentaires. Le Secrétariat et le Président ont souligné l'absence d'un point sur l'océan Indien au motif que la Commission ne peut pas assurer la présence d'un représentant spécialisé sur ce sujet car ils sont tous en mission ou indisponibles.

4. WCPFC – Pacifique Central et Occidental

4.1 - Rapport de la Commission européenne sur la 14^e réunion ordinaire de la WCPFC (1-7 décembre 2017)

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, signale que cette ORGP est très importante en raison du volume de stocks qu'elle gère. En ce qui concerne la gestion des DCP-FAD, il y a eu une forte pression de certains États côtiers pour en demander l'interdiction en haute mer, et l'on a atteint des points de confrontation extrêmes, en exigeant une gestion séparée pour la haute mer et la ZEE. Cela semble être dû à des considérations plutôt environnementales plus de nature économique, avec 85% des captures de thons tropicaux dans la ZEE des états côtiers et seulement 15% en haute mer.



C'est la raison pour laquelle, des discussions ardues ont eu lieu sur la mise en place de mesures techniques pour la gestion des thons tropicaux. Enfin, une fermeture de trois mois a été convenue en été plus deux mois supplémentaires en haute mer, à choisir entre avril et mai ou novembre et décembre. L'an prochain, cette combinaison de deux régimes différenciés sera réexaminée et étudiée, en évaluant avec les DCP l'intérêt de maintenir ou d'éliminer l'interdiction de pêche de deux mois en haute mer.

D'autre part, il met en évidence le manque de transparence dans la région en ce qui concerne les activités de pêche. L'UE a demandé d'améliorer le rapport, mais finalement les accords d'affrètement n'ont pas été pris en compte dans cette mesure. En ce qui concerne le nombre de jours de pêche alloués en haute mer, les 403 jours ont été maintenus pour la flotte de l'UE. En revanche, d'autres pays ne sont pas soumis à ces limitations de pêche en haute mer, comme les îles Marshall, qui ont une flotte croissante au motif que les mesures de conservation s'appliquent uniquement en haute mer et qui bénéficient d'un grand nombre des exemptions.

En définitive, le nombre est de 250 DCP actifs. L'UE voulait inclure ces DCP comme « non maillants », mais la motion a été rejetée.

En ce qui concerne l'état des stocks de thons tropicaux, une nouvelle évaluation scientifique a été publiée indiquant que le thon obèse (BET) se situe dans la zone verte du Diagramme de Kobe. Bien que, normalement, les évaluations soient assez conservatrices en ce qui concerne l'état des ressources halieutiques, on attend la confirmation de l'amélioration du thon obèse.

En ce qui concerne les requins, il fait remarquer que la proposition de l'UE concernant une politique relative aux ailerons attachés n'a pas prospéré. Il y a une proposition visant à consolider les différentes mesures de conservation existant dans la région, telles que les règles de rétention à bord, les plans de gestion, etc. Cependant, dans le comité exécutif, il a été démontré que le ratio ailerons/tronc de 5% est impossible à contrôler et qu'il n'est donc pas pratique. Le Japon dirige ce groupe de travail, qui a déjà remis un premier projet de rapport.

Action:

Le représentant de la DG MARE (Mme Angela Martini) enverra aux membres du GT1 par l'intermédiaire du Secrétariat du CCLD le rapport sur le premier projet de proposition de l'UE sur la gestion des requins discuté dans le GT spécifique ainsi que toute nouvelle pertinente relative aux résultats et aux recommandations découlant de la dernière réunion annuelle de la WCPFC

En ce qui concerne l'Accord FAO sur les Mesures de l'État du Port (PSMA), certains pays se sont engagés à respecter des normes minimales, mais la résolution n'est pas obligatoire. C'est la raison pour laquelle l'UE aimerait quelque chose de plus ambitieux avec caractère contraignant.

D'autre part, il souligne que l'UE souhaiterait renforcer la dimension internationale de cette organisation, en adoptant une approche mieux coordonnée avec les autres ORGP, en particulier en ce qui concerne les thèmes transversaux.



En ce qui concerne le thon rouge (BFT), la situation est très difficile, avec 2,6% de la biomasse. Une mesure a été mise en place, mais il faut maintenant qu'elle soit respectée. Le comité de suivi observera son évolution.

4.2- Points de travail prioritaires et calendrier des prochaines réunions

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, rapporte que lors des prochaines réunions la priorité est de faire progresser la consolidation des mesures de gestion pour la conservation des requins. Il y a un plan de travail ambitieux, bien que les considérations économiques pèsent lourd. Elle souligne qu'il est facile de s'entendre sur les objectifs de référence (*reference targets*), rendant plus difficile la décision sur les mesures d'application pour atteindre ces objectifs. De plus, cela indique qu'une fois les règles de contrôle de capture (HCR) convenues, le principal défi sera leur application effective.

Un autre point est la révision du système d'exécution, en effectuant une analyse comparative des différentes ORGP (CTOI, IATTC, SPFRMO, WPCFC). La WPCFC possède le système le plus avancé et le plus ambitieux et dispose d'une plate-forme informatique avec collecte de données très détaillée. Toutefois, il est perçu comme une charge de travail excessive par de nombreux États, qui souhaiteraient un système plus simplifié. En conséquence, des consultants ont été recrutés pour étudier la manière de simplifier le système.

En ce qui concerne la réunion annuelle, on étudie ce qui peut être fait à l'avenir. L'UE est assez isolée, même si les États-Unis ont manifesté un certain soutien au niveau de leur chef de délégation. Elle indique que, bien qu'ils ne partagent pas les mêmes objectifs dans différentes régions et que des divergences surviennent parfois, cela s'est avéré être, d'une manière générale, une expérience de collaboration positive.

En ce qui concerne les dialogues concernant la pêche INN, Mme Martini signale que des progrès ont été réalisés dans différents pays tels que la Corée du Sud, l'Indonésie ou Taiwan, qui ont amélioré leurs engagements et le dialogue avec les institutions.

Le Président remercie Mme Martini de sa présentation et ouvre la séance de questions:

M. Juan Manuel Trujillo, de l'ETF, s'interroge sur la cohérence du discours concernant les engagements pris par le secteur privé, les administrations publiques et les différents pays de l'UE lors de la conférence « *Our Ocean* » à Malte. Il demande également si l'industrie, les agents sociaux et les ONG auront la possibilité, dans les accords avec des pays tiers, de demander de leur voir appliquer les mêmes paramètres que ceux qui sont exigés de l'industrie européenne pour l'industrie de transformation et d'extraction.

La représentante de la CE, Mme Angela Martini indique, en ce qui concerne les accords avec les pays tiers dans la région, qu'elle ne soutient pas cela et suggère de soulever la question avec son collègue Emmanuel Berck lors de la réunion du Groupe de Travail 4 qui se tiendra cette après-midi même.



5. ICCAT – Océan Atlantique

5.1 Conclusions de la 25^e réunion ordinaire de l'ICCAT (Marrakech, 14-21 novembre 17)

Le représentant de l'unité ORGP de la DG MARE, M. Arnaud Peyronet, rend compte des recommandations adoptées par l'ICCAT concernant les différents stocks:

- Albacore (ALB): la recommandation numéro 17-04 a été adoptée, qui inclut temporairement la règle de contrôle des captures (HCR) jusqu'en 2020, en attendant l'élaboration d'un HCR plus perfectionné, ainsi qu'un plan de gestion pluriannuel et une révision de l'évaluation du stock. Compte tenu de la bonne situation du stock, il y a eu une augmentation de 20% du TAC pour 2018 qui est passé de 20 000 à 33 000 tonnes.

- Thons tropicaux (SKJ, YFT, BET): Il a souligné que l'année est difficile, car il y a beaucoup de points controversés. Il y avait une proposition de l'UE d'envisager la création de TAC indépendants, mais elle n'a pas prospéré. De même, la Recommandation 17-01, qui s'adresse uniquement aux thoniers senners congélateurs en ce qui concerne l'obligation des débarquements, tente d'en étendre la portée et aligner l'obligation des débarquements au niveau européen, mais aussi de l'appliquer à la bonite vraie (SLJ) qui est cependant une espèce non soumise à quota dans l'UE. Une évaluation du stock de thon obèse (BET) est encouragée, ainsi que des mesures de gestion des DCP et une évaluation de l'efficacité de la fermeture temporaire de l'espace sur la mortalité des espèces de thon obèse et de thon à nageoires jaunes. Ces questions doivent être prises en compte avant la mise en œuvre des mesures de gestion. En ce qui concerne la proposition de modifier la recommandation 17-01 pour les DCP, l'UE s'y oppose dans la mesure où il n'y a pas eu suffisamment de débat. En 2018, de nombreuses informations seront disponibles et l'on pourra voir quel est l'impact des fermetures et des mesures techniques sur le rétablissement des trois espèces cibles de thons tropicaux.

- Espadon (SWO): La Commission a finalement réussi à concilier les recommandations de l'avis scientifique et les demandes des CPC en ce qui concerne les DCP. Des débats intenses sont prévus dans le futur. Les possibilités de pêche sont supérieures au TAC et il y a des pressions pour revoir les clés de répartition de ce stock entre des CPC comme le Canada ou le Maroc

- Requin-taupe bleu (shortfin mako): il n'a pas été possible de modifier la Convention pour inclure la réglementation directe des requins dans son champ d'application.

Cependant, la recommandation 17-08 a été adoptée pour améliorer les informations scientifiques générales sur la biologie de ces espèces. En outre, il est indiqué qu'il existe une liste d'exemptions qui s'appliquent à l'interdiction mise en œuvre. Des informations sur les captures et les rejets seront fournies afin d'évaluer l'efficacité des mesures et d'adopter un plan de reconstitution en 2019. En ce qui concerne la politique de nageoires attachées, certains pays ont ajouté le soutien à cette mesure, même s'il n'a pas été possible de progresser en raison de l'opposition des CPC asiatiques, principalement la Chine et le Japon, il sera donc très difficile de parvenir à un accord par consensus à court terme.



- Thon rouge (BFT): le TAC a été augmenté. Il est prévu de disposer d'une feuille de route, qui a déjà été lancée lors de la réunion de Madrid, afin de mener un débat approfondi et de préparer ainsi une proposition qui pourrait être mise en œuvre au mois de novembre. L'aspect le plus complexe réside dans les critères à appliquer pour la révision de l'assignation des clés de répartition du TAC parmi les parties contractantes membres de l'ICCAT.

Le Président remercie M. Peyronet de sa présentation et ouvre la séance de questions:

M. Julio Morón, OPAGAC, demande comment le LDAC peut contribuer au travail avec les différents pays, et qu'elle approche nous devrions adopter.

D'autre part, M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire Général regrette que, lors de la dernière réunion de l'ICCAT et en dépit de demandes répétées, le CCLD n'ait pas été officiellement invité à participer en tant qu'organisation à sa réunion technique préparatoire avec les parties prenantes. Cependant, plusieurs de ses membres ont participé à titre individuelle ou dans le cadre de leur organisation. Il rappelle que le LDAC est le principal organe de consultation de la Commission en termes de dimension externe de la PCP, en général, et en termes d'avis sur les propositions de gestion dans les ORGP telles que l'ICCAT, en particulier. C'est la raison pour laquelle, il réitère la demande adressée à la Commission pour que cette situation ne se reproduise plus à l'avenir et que le CCLD soit directement impliqué dans les négociations et les débats qui ont lieu sur ce forum.

Le représentant de la CE, M. Arnaud Peyronet, prend note des questions et des préoccupations soulevées et présente ses excuses pour le fait que la Commission n'ait pas invité le LDAC, ce qui est dû à un défaut d'organisation de l'événement. Il souligne combien il apprécie la collaboration du LDAC qui offre des conseils d'experts à propos des mesures proposées pour l'ICCAT. En ce qui concerne la manière de s'impliquer davantage, il indique qu'il est prévu d'organiser des réunions avant l'été afin de lancer des discussions sur les approches et les positions préliminaires.

En conclusion, le Président du GT1, M. Michel Goujon, suggère que, lors de la prochaine réunion de coordination des Présidents et Vice-présidents du CCLD, on aborde la question de la frustration des membres du CCLD en apprenant que leurs avis avaient le même poids pour la CE que des organisations individuelles et que l'on demande à ce que la CE nous prenne toujours en compte afin de nous inviter à assister à des réunions exceptionnelles pour l'élaboration ultérieure de nos avis, comme par exemple les réunions de l'ICCAT.

5.2 Calendrier des actions à venir

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, rapporte que, du 23 au 27 avril, une réunion préparatoire aura lieu pour les groupes de travail scientifiques de l'ICCAT. En mai, les groupes de travail susmentionnés ainsi que les groupes de travail de la CTOI se réuniront et une réunion spécifique du comité exécutif et de contrôle est prévue pour septembre.



En ce qui concerne les thons tropicaux, il souligne le souhait de mieux coordonner les scientifiques dans les évaluations. Des réunions techniques spécifiques seront organisées pour ce stock au mois d'avril et une autre en septembre. En ce qui concerne les règles de contrôle, il indique que les différents processus seront analysés lors d'un atelier prévu pour le mois de juin.

Le Président remercie Mme Martini de ses explications et ouvre la séance de questions:

M. Juan Manuel Trujillo, ETF demande à la représentante de la CE de transmettre à la DG MARE la préoccupation des syndicats sur les conditions de travail à bord des navires de pêche et réitère sa demande de bien prendre en compte les recommandations du LDAC.

ACTION ICCAT - Commission internationale pour la conservation des Thonidés de l'Atlantique:

Le CCLD entamera des consultations pour anticiper les travaux sur des considérations générales en vue de fournir des avis annuels à la CE sur les stocks de l'Atlantique présentant un intérêt afin de l'aider dans ses négociations lors de la réunion annuelle de l'ICCAT en novembre. Le Secrétariat demandera à la DG MARE de soumettre des questions avec un préavis suffisant (avant fin septembre/début octobre) en vue de la préparation des recommandations. Le CCLD demandera à la Commission de présenter le rapport du Conseil scientifique (SCRS) de l'ICCAT dès qu'il sera disponible pour préparer ses points de vue pour la réunion de coordination technique avec la Commission.

6. Initiatives de la Commission des Pêches du Sud-Ouest de l'Océan Indien (SWIOFC)

Ce problème n'a pas été abordé car aucun représentant de la CE n'est présent pour fournir des informations sur ce sujet.



7. Processus de Kobe pour les ORGP de thonidés

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, indique que l'UE est favorable à une approche coordonnée des différentes ORGP sur des questions transversales spécifiques. Il indique que M. Depypere est le Président du groupe de travail sur le processus de Kobe, qui tentera, avec le secrétariat de l'ICCAT, de réactiver un Groupe de Travail inter-ORGP sur des sujets spécifiques. L'une des tâches sur les DCP-FAD était la création d'un groupe d'experts techniques, dont M. Josu Santiago a été désigné comme Président, en vue de travailler pendant la période initiale. Il indique également qu'en 2019, ils souhaitent organiser une autre réunion sur les DCP, probablement à La Jolla, pour laquelle l'organisation dispose déjà d'un fonds spécifique ainsi que de contributions volontaires.

Le représentant de la CE souligne que la priorité pour l'UE est le développement d'un processus d'évaluation des stratégies de gestion (MSE), pour lequel ils auront une réunion technique avec le groupe d'experts.

Il rapporte également qu'ils ont travaillé avec la FAO sur cette question, et cette organisation étudie la manière de relancer le processus de Kobe en ayant un secrétariat permanent chargé de suivre ces travaux et d'aider la FAO à contrôler l'évolution du processus des travaux. Cependant, l'UE estime que cette organisation devrait faire partie du processus d'ABNJ. En tout état de cause, elle souhaite poursuivre ce processus, même si la FAO estime qu'elle doit aller au-delà des ORGP de thonidés, l'UE préférant se concentrer sur le thon et voir si cela fonctionne correctement.

Une réunion aura lieu à la fin de l'année, après la réunion annuelle de l'ICCAT, d'une durée de 3 jours en Croatie, avec un ordre du jour encore en préparation.

Enfin, il annonce que M. Depypere prendra sa retraite très bientôt, probablement avant l'été, tout en continuant à présider le Comité Directeur du Processus de Kobe. L'ICCAT est très intéressée par le processus de KOBÉ et profitera du COFI de la FAO pour discuter de cette question.

Le président remercie Mme Martini de sa présentation et ouvre la séance de questions:

M. Julio Morón, OPAGAC indique qu'à la fin des trois conférences qui ont eu lieu, il a estimé qu'il y avait une certaine réticence, en particulier de la part du Pacifique, qui n'est pas très favorable à l'harmonisation de la gestion des trois espèces de thon tropical avec le reste des ORGP. Il indique que les ORGP de thonidés ont beaucoup à apporter, mais que les débats devraient s'inscrire dans une discussion plus large, au niveau des Nations Unies, High Seas et en matière de gouvernance en haute mer. Il indique que les pays tiers et la WCPFC l'ont vu comme une sorte d'imposition par l'UE et la FAO, de sorte qu'à son avis, l'approche devrait être modifiée. Il souligne que la WCPFC a des objectifs économiques qui passent avant la conservation, et il faudrait donc chercher les moyens de les impliquer car c'est la principale pêcherie de thon

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, indique que toute contribution du LDAC au processus de gouvernance de Kobe sera la bienvenue.



D'autre part, M. Julio Morón, estime qu'il faut rechercher la manière d'inclure les pays intéressés afin d'insister sur le cadre de la gouvernance des océans, mais d'une manière différente de Kobe. En ce qui concerne la cohérence internationale, il souligne que l'on pourrait créer un groupe de travail avec les pays afin de défendre le travail des organisations régionales, a rejoint la lutte contre la pêche INN, dans le but de rechercher une alliance avec différents partenaires sous l'égide de la CE.

Mme Despina Symons, EBCD, signale qu'il y a de nombreuses initiatives de révision de CONVEMAR-UNCLOS et de l'IUCN dans le cadre du projet ABNJ, dont l'une est la collaboration entre les différentes organisations régionales. La réunion s'est tenue en Corée et elle a lieu tous les deux ans. L'année dernière, il y avait des représentants de la DG MARE et de la DG ENV, entre autres, auxquels elle recommande de coordonner leurs actions.

Le Dr Josu Santiago, AZTI / Tecnalia, rapporte que le groupe de travail sur les DCP est encore en cours de définition, avec un accord conclu entre plusieurs ORGP, à l'exclusion de la WCPFC. Il y a une proposition pour que le groupe débute le plus tôt possible. L'ICCAT a proposé d'assumer la Présidence du groupe conjoint inter-ORGP pour les thonidés, avec, pour premier objectif, celui d'établir un calendrier commun pour tous. En ce qui concerne le processus de Kobe et l'importance de l'ORGP du Pacifique, il est d'accord sur l'importance de la WCPFC en tant que partenaire de poids.

ACTIONS:

Lancement et conception institutionnelle du processus « Kobe » pour les ORGP de Thonidés

Le Secrétariat demandera à Mme Martini de fournir une information actualisée sur les progrès réalisés par la FAO dans la mise en place d'un secrétariat destiné à aborder le nouveau processus « Kobe » pour travailler sur des questions horizontales pour les ORGP de thonidés. Le CCLD apportera des suggestions et des commentaires sur les propositions et les questions de la Commission et qui seront traitées selon ce nouveau processus institutionnel. Le CCLD s'est offert à rencontrer M. Depypere et une délégation de la DG MARE pour aborder ces questions de façon informelle à Bruxelles, avec une représentation des Présidents des Groupes de Travail et du Bureau (Président et Vice-présidents du Comité exécutif).

L'action de la Gouvernance internationale des océans et de la pêche:

Le groupe de rédaction du CCLD évaluera l'intégration d'une référence à ce processus dans la préparation d'un projet d'avis ou d'une note conceptuelle sur la gouvernance internationale de la pêche, le rôle des ORGP et la participation des Nations Unies à ce processus. Le Président du CCLD prendra contact avec son homologue du Conseil Consultatif des Pélagiques (CCPEL) pour coordonner les travaux et envisager la possibilité d'organiser des réunions communes sur cette question, dans la mesure où elle a des effets et des conséquences pour les deux Conseils Consultatifs.



8. Idées pour élaborer un décalogue des bonnes pratiques en matière d'utilisation et de gestion des dispositifs de concentration du poisson (DCP / DCP) pour les pêcheries de thonidés tropicaux.

Le président du GT1, M. Michel Goujon, ORTHONGEL, résume et présente les actions des dernières réunions. En outre, il souligne que les différentes organisations représentant les flottes de senneurs espagnole et française se sont engagées, avec le WWF, dans un plan d'amélioration des pêcheries de thonidés tropicaux (FIP), qui consiste à lancer une réflexion plus large sur les pratiques de l'industrie de la pêche au thon.

M. Julio Morón complète l'explication de M. Goujon en indiquant qu'un document de travail a été préparé pour résoudre le problème qui se pose avec les DCP, document inspiré des conclusions du colloque ou de la réunion particulière que le CCLD a organisée au début de l'année dernière et à laquelle ont participé des scientifiques, le secteur, des ONG et des administrations. Plus précisément, le document s'est inspiré des contributions du groupe Inter-ORGP sur les DCP de Madrid en 2017, ainsi que des rapports de Pew et de l'ISSF.

Le document présenté à la discussion est un premier projet contenant des références spécifiques à des paramètres ou à des indicateurs pour parvenir à une pêche durable dans les trois ORGP qui travaillent dans le cadre du FIP du thon. On espère que cette proposition pourrait devenir une référence pour ces pêcheries à moyen terme. Il s'articule autour de trois principes inspirés des critères de MSC: 1) Durabilité des stocks; 2) Réduction de l'impact environnemental; et 3) Gestion efficace des stocks.

• Débats et commentaires des membres et des participants

Le Président du GT1, Michel Goujon, a remercié M. Julio Morón d'avoir préparé le premier projet de document présenté, en précisant qu'il ne sait pas si, en tant qu'organe consultatif, nous devons suivre les directives des organes ou organismes de certification privés, comme c'est le cas de MSC. Il indique également qu'il est important que le document comporte des aspects tels qu'une définition commune des DCP, sa trajectoire et son suivi au moyen de balises radio par satellite, leur composition et leurs matériaux de fabrication, leur conception pour être non maillants, ainsi que les problèmes qui peuvent se poser en ce qui concerne l'impact sur les écosystèmes des DCP perdus ou à la dérive, par exemple lors d'échouement sur des récifs de corail. En particulier, il recommande de faire référence aux travaux du SECOFAD sur la définition des DCP.

La représentante de la CE, Mme Angela Martini, souhaite connaître le statut qui sera donné au document du CCLD, car il serait très utile pour la Commission que ce soit une source d'inspiration ou une incitation à promouvoir des actions spécifiques. Elle indique que, en plus de penser aux récifs de corail, il serait très positif d'introduire des aspects relatifs à la préservation de l'environnement tels que la réduction des déchets marins et des matières plastiques en mer.



M. Yvon Riva, président d'ORTHONGEL, suggère que le document inclue un point sur l'importance d'accroître les moyens de contrôle dont nous disposons et qui sont utilisés dans la pratique. Il souligne que la gestion des pêcheries ne manque pas de réglementation, mais plutôt de contrôle. Il indique que les flottes européennes ont un aspect hautement contrôlé qui n'est pas le même pour le reste des flottes.

M. Edelmiro Ulloa (Anapa-Anamer-Acemix-AGARBA) indique que les FIP sont référencés sur base de MSC pour réaliser les processus d'évaluation préalable, mais cela ne signifie pas qu'ils doivent obligatoirement se soumettre à une certification postérieure. Il fait valoir que ces lignes directrices de pratique considèrent également d'autres questions telles que la vérification des mesures de contrôle existantes et des règles de jeu équitables en ce qui concerne ces transbordements en mer par d'autres segments de la flotte comme les palangriers de surface dans les pays asiatiques pour avoir une vision plus large de la pêche aux thonidés tropicaux.

M. Bjorn Stockhausen, SAR, a demandé que le texte prévoie des mécanismes de révision ou de correction pour introduire des exigences plus strictes si nécessaire à l'avenir.

M. Juan Manuel Trujillo, CCOO / ETF a souligné l'opportunité que les organismes de certification soient des DCP publics ou législatifs plutôt que soumis à des intérêts privés et il a donné comme exemple la norme AENOR sur la Pêche Responsable du Thon récemment obtenu par la Flotte OPAGAC.

En tant que point culminant aux interventions susmentionnées, M. Julio Morón, OPAGAC a déclaré que l'objectif principal de ce document est l'amélioration et l'aide à la coordination de mesures efficaces par les ORGP. Grâce à ce guide pratique, le CCLD pourrait établir une référence pour une pêche durable avec des DCP dans différentes régions du monde soumises à la réglementation des ORGP.

ACTION

Dispositifs de concentration de poissons a (DCP) pour les pêcheries de senneurs de thonidés tropicaux

Le Secrétariat du LDAC invitera le Dr Josu Santiago à fournir une mise à jour détaillée des travaux du groupe conjoint des ORGP sur les DCP lors de la prochaine réunion du GT1.

Les Rapporteurs du Groupe de Travail 1 rédigeront, en coordination avec le Secrétariat, une note conceptuelle ou des directives révisées concernant les meilleures pratiques d'utilisation et de gestion des DCP, en prenant comme point de départ le document présenté par M. Julio Morón lors de la réunion et intégrant les commentaires reçus par M. Michel Goujon et d'autres participants au cours de celle-ci. Le projet sera discuté lors de la prochaine réunion de coordination entre les présidents et vice-présidents du CCLD et du GT1.



9. Présentation scientifique sur les règles de contrôle des captures et les plans de gestion des stocks de thons tropicaux.

Dr Josu Santiago, AZTI / TECNALIA et coordinateur du projet SECOFAD de l'UE, a fait un exposé dans lequel il analyse les différentes mesures de gestion et de HCR qui existent pour la pêche de thons tropicaux dans les différentes ORGP thonières du monde. Il indique des cas problématiques de stocks trouvés dans la zone rouge du Diagramme de Kobe, tels que le thon à nageoires jaunes YFT dans l'océan Indien ou le thon obèse BET en Atlantique. Entre autres aspects, il résume le calendrier des réunions et le plan de travail dans ce domaine par l'ICCAT, la CTOI, le WPFC et l'IATTC et il fait une comparaison entre les mesures visant à limiter le nombre de DCP, ainsi que les mesures de contrôle de l'effort et les fermetures spatio-temporelles dans chacune des ORP.

La présentation peut être téléchargée sur le lien suivant:

<http://ldac.ldac.eu/attachment/d4aae2fb-6e30-478e-9d34-69953661ca86>

ACTION

Règles de contrôle des captures et plans de gestion pour les thons tropicaux dans les ORGP:

Le Secrétariat affichera la présentation du Dr Santiago sur le site web du CCLD dédié aux réunions et, en raison du manque de temps dans la réunion en cours, il l'invitera à compléter cette présentation lors de la prochaine réunion du GT1 au dernier trimestre de 2018.

10. Mise à jour de la Convention CITES sur la conservation des espèces migratrices

Despina Symonds, EBCD, présente cette question en tant que représentante du Comité des pêches de l'INN à la CITES. Elle indique que la FAO a créé un groupe d'experts chargé d'établir des propositions pour une liste d'espèces marines menacées à inclure dans l'annexe à la CITES. Celles-ci pourraient comprendre des espèces de requins et de thons tropicaux et il convient donc de réaliser un suivi de ce processus qui a été lancé par la FAO, en coordination avec l'IUCN et le Secrétariat CITES. Elle demande à la Commission de coordonner l'action de la DG ENV, qui dispose d'un comité permanent responsable de cette question, avec les responsables de la DG MARE

Le représentant de la DG MARE, M. Arnaud Peyronet, indique que, s'il s'agit d'espèces marines telles que les requins, la compétence interne au sein de la Commission relèverait de la DG MARE.

ACCIÓN

Le Secrétariat invitera un représentant de la DG ENV aux prochaines réunions du GT1 pour qu'il présente un rapport sur ce point.

11. Informations sur des réunions externes présentant un intérêt pour le GT1 et auxquelles des membres ont assisté.

Il n'a été présenté aucun résumé de réunions supplémentaires.

12. Lieu et date de la prochaine réunion.

Le Secrétariat a annoncé que la prochaine réunion aura lieu en octobre à Bruxelles. Les membres et les observateurs inscrits seront informés dès que la date exacte sera connue.

La réunion a pris fin à 12h00

BRUXELLES

ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

Groupe de Travail 1 du CCLD

Bruxelles, 7 mars 2018

MEMBRES GROUPE DE TRAVAIL 1

1. Michel Goujon. ORTHONGEL
2. Julio Morón. OPAGAC
3. Despina Symons. EBCD
4. Jessica Demblon. EBCD
5. Edelmiro Ulloa. Anapa / Anamer / Acemix / Agarba
6. Sergio López. OPP-Lugo
7. Rocio Bejar. CEPESCA
8. Juan Manuel Liria. CEPESCA
9. Iván López. AGARBA/CEPESCA
10. Beatrice Gorez. CFFA-CAPE
11. Juana Parada. ORPAGU
12. Luis Vicente. ADAPI
13. Frédéric Le Manach. BLOOM
14. Anna Boulova. FRUCOM
15. Rob Banning. PFA
16. Irene Vidal. Environmental Justice Foundation
17. Bjorn Stockhausen. Seas at Risk
18. Juan Manuel Trujillo. European Transport Federation
19. Yvon Riva. ORTHONGEL
20. Emil Remisz. North Atlantic PO

OBSERVATEURS

1. Angela Martini. EC. DG MARE Unit B2. WCPFC – Pacifique Central et Occidental
2. Arnaud Peyronet. EC. DG MARE Unit B1. ICCAT – Océan Atlantique
3. Sandra Jen. PEW Charitable Trusts
4. Gunilla Tegelskär Greig. Swedish Agency for Marine and Water Management
5. Hector Villa. REPER Spain
6. Josu Santiago. AZTI
7. Daniel Voces. EUROPECHE
8. Alexandre Rodríguez. Secrétariat LDAC
9. Manuela Iglesias. Secrétariat LDAC
10. Marta de Lucas. Secrétariat LDAC